



Stationnement devant mes fenêtres place non matérialisées

Par **stephlassau**, le **15/12/2014** à **10:25**

Bonjour,rnrnJ'habite sur une place ou il n'y a aucun marquage au sol, et les gens viennent garer leurs véhicules le long de mes fenêtres et de ma porte (dont je ne peut plus me servir) parfois à mois de 20 centimètres. La mairie ne veut rien dire malgré leur avoir fait part de la pollution olfactive, visuel... j'ai d'ailleurs pris des photos. Je ne peut pas ouvrir mes fenêtres, j'ai dû y mettre des chaines car les gens jettent des choses chez moi et regardent dans la maison. J'ai placé un panneau sur ma porte demandant gentiment aux personnes de ne pas se garer et d'utiliser les deux grands parkings qui sont à leur disposition à quelques mètres mais rien ne change. De plus au niveau de mon autre porte, les gens se garent cette fois sur la route et j'ai déjà faillit me faire renverser avec les enfants, les voitures rasant la porte et ne nous laissent pas de place.rnJe suis nerveusement arrivée à mes limites et j'ai besoin d'aide.rnrnJe vous remercie.rnrnStéphanie

Par **Lag0**, le **15/12/2014** à **10:50**

Bonjour,rnIl n'y a pas de trottoir devant vos fenêtres et portes ? Si oui, les véhicules n'ont pas le droit de stationner sur le trottoir.

Par **stephlassau**, le **15/12/2014** à **11:14**

non il n'y a pas de trottoir

Par **aguesseau**, le **15/12/2014** à **11:19**

bjr,rnsi le stationnement n'est pas interdit, vous ne pouvez pas l'interdire.rnpar contre vous devez pouvoir sortir de chez vous.rnje pense qu'il faut que vous retourniez voir votre maire qui est en charge de la tranquillité et de la santé de ses concitoyens.rncdt

Par **stephlassau**, le **15/12/2014** à **11:29**

merci d'avoir prit le temps de me répondre bonne journée.